

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 4131 à 4140présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 5

Après la première occurrence du mot :

« nombre »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 70 :

« d'administrateurs salariés est égal au tiers du nombre total d'administrateurs. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La présence des administrateurs salariés ne peut être symbolique et doit aussi garantir la représentation du pluralisme syndical. Tel est l'objet de cet amendement.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	4131	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	4132	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	4133	de	M.	François ASENSI
Adt n°	4134	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	4135	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	4136	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	4137	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	4138	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	4139	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	4140	de	M.	André CHASSAIGNE